



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Convention entre la Ville et l'EPCC pour la mise à disposition de l'Abbaye Royale - Avenant N° 1

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 5 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EPCC POUR LA MISE À DISPOSITION DE L'ABBAYE ROYALE - AVENANT N° 1

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil municipal adoptait une convention entre l'EPCC et la Ville pour la mise à disposition de l'Abbaye royale.

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil d'administration de l'EPCC approuvait l'avenant n° 1 à cette convention, qui précise les modalités de répartition et de prise en charge des fluides et contrats de maintenance entre l'EPCC et la commune, et permet la refacturation de ces charges à la commune pour l'année 2017.

Conformément à la délibération de l'EPCC, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention, ci-joint ;
- et d'autoriser Mme la Maire à le signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.